



Milan royal © Romain Riols - LPO Auvergne

Le Milan royal

- > **Envergure** : 145 à 165 cm.
- > **Longueur** : 59 à 66 cm.
- > **Poids** : 720 g à 910 g pour le mâle et 800 g à 1010 g pour la femelle.
- > **Voix** : Plutôt silencieux, il peut faire entendre des sortes de miaulements et des cris aigus "hi hi hi".
- > **Habitat** : Le milan royal se rencontre dans les milieux agricoles ouverts à polyculture élevage extensif.
- > **Reproduction** : 2 à 3 œufs en moyenne, pondus mi-avril, vont être couvés pendant 35 jours. Les jeunes, élevés pendant trois mois, attendront environ l'âge de 2 ans avant de commencer à se reproduire à leur tour.
- > **Alimentation** : C'est un rapace particulièrement opportuniste et très charognard.

Zoom sur une espèce en déclin : le Milan royal

Le Milan royal est un rapace endémique à l'Europe.

La France, qui présente 15 % des effectifs mondiaux, a un rôle non négligeable à jouer dans sa protection. L'Auvergne notamment, demeure un des bastions français de l'espèce et héberge plus du quart des effectifs nationaux.

Un suivi réalisé par la LPO Auvergne en 2007 sur une zone d'étude de 100 km² au nord du site Natura 2000 (Aurec, Bas-en-Basset, Valprivas) a permis de dresser un bilan de l'état de santé de cette espèce.

Le triste constat de la chute vertigineuse des effectifs de Milans royaux sur le secteur d'étude (3 couples estimés en 2007 soit une baisse de 57 % des effectifs depuis 2002 - 2004) confirme la tendance générale du déclin de l'espèce à l'échelle de l'Europe. Cette diminution du nombre de couples nicheurs, associée à un taux de reproduction très faible, laisse mal augurer le maintien du Milan royal sur la zone à longue échéance.

Trois facteurs principaux jouent en sa défaveur :

- > **la fragilité de l'espèce** ;
- > **les modifications rapides de son milieu de vie** : déprise agricole dans les gorges entraînant la fermeture des milieux et donc réduisant les zones de chasse. Diminution des prairies naturelles et des haies sur les plateaux et les plaines entraînant la disparition de ses proies ;
- > **l'urbanisation croissante** qui réduit également les milieux naturels propices à l'espèce.

La LPO a procédé à des marquages des oiseaux aux deux ailes grâce à des combinaisons de couleurs. Soyez vigilants et prévenez la LPO de vos observations sur des milans marqués.



sites Natura 2000 des Gorges de la Loire



sites Natura 2000 des Gorges de la Loire

BULLETIN D'INFORMATION N°3 - FEVRIER 2009



édito

L'année 2008 a été marquée par un passage de relais entre l'Etat et les collectivités locales pour assurer la mise en œuvre de la gestion des sites Natura 2000. Par la loi relative au Développement des Territoires Ruraux de février 2005, le législateur a souhaité impliquer les élus locaux dont la légitimité pour l'animation des territoires s'est renforcée ces dernières années.

Cette nouvelle prise de responsabilité s'est traduite par un fort engagement du Conseil Général qui s'est positionné comme collectivité porteuse sur six sites Natura 2000 de la Haute-Loire. Déjà structure animatrice des sites des Gorges de la Loire, le Conseil Général s'est tout naturellement proposé pour assurer ce rôle sur ces sites et prendre la présidence du comité de pilotage. Elus pour une durée de trois ans, nous continuerons à tout mettre en œuvre pour s'assurer que Natura 2000 rime avec développement durable de nos territoires. Pour répondre à nos objectifs de préservation de la biodiversité, ce positionnement devrait par ailleurs nous permettre de mobiliser des crédits de l'Europe en complément de ceux de l'Etat.

Avec ce troisième bulletin, nous vous présentons plus en détail la charte Natura 2000, outil qui devrait permettre aux propriétaires de terrains de participer à la démarche Natura 2000 de manière plus simple que les contrats. Le traditionnel bilan annuel des actions est également dressé.

Michel JOUBERT
Président du comité de pilotage
Natura 2000 des Gorges de la Loire

A venir > 5 sorties découverte à l'attention du grand public sont prévues en 2009.

Glossaire

Endémique :

une espèce est qualifiée d'espèce endémique lorsqu'elle se développe dans une région géographique délimitée.

Landes :

elles sont caractérisées par une végétation basse et dominée par les arbustes (genêts et callunes). Leur sol est sec et pauvre en nutriments.

Pelouses :

formations végétales herbacées rases ne dépassant guère 20 à 30 cm de hauteur, essentiellement composées de plantes vivaces, et peu colonisées par les arbres et les arbustes. Elles apparaissent sur des sols pauvres en éléments nutritifs et se différencient des prairies par une végétation moins fournie et moins haute, laissant le sol à nu par endroit.

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter :

Cathy ESPERET - Service Environnement
du Conseil Général de la Haute-Loire -
1 place Monseigneur de Galard - BP 311
43011 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél. : 04.71.07.43.86 - Fax : 04.71.07.43.52
E-mail : catherine.esperet@cg43.fr
Site internet : www.cg43.fr

Redaction : Conseil Général - Conception : Luth Méditations ; Février 2009.

sommaire

- Charte Natura 2000 et bilan des actions "agriculture" p.2
- Bilan des actions communication, gestion et suivi scientifique p.3
- Zoom sur une espèce en déclin : le Milan royal p.4
- Glossaire et contacts p.4



La charte Natura 2000 : le code des bonnes pratiques

Spécifiquement pensée pour le site des Gorges de la Loire, la charte Natura 2000 définit une liste d'engagements pour des pratiques de gestion respectueuses des milieux naturels et des espèces végétales ou animales qui y vivent. A chaque milieu correspondent des prescriptions particulières (voir le tableau ci-dessous), qui n'entraînent pas de surcoûts ou de pertes de revenus pour le signataire.

Les propriétaires de terrains concernés s'engagent pour 5 ans. En contrepartie, ils bénéficient de l'exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti.

Pour cela, ils doivent remplir un formulaire d'adhésion et signer la charte. Le dossier doit ensuite être adressé à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, avant le 1^{er} novembre de l'année en cours. Le dossier est disponible sur demande (voir contacts p.4) ou accessible sur le site Internet du Conseil Général.

• Extrait de la charte Natura 2000 pour 2 types d'habitats :

FORETS	PRAIRIES / PELOUSES / LANDES
<ul style="list-style-type: none"> > Limiter les coupes à blancs à de petites surfaces (0,5 ha) > Maintenir plusieurs arbres sénescents, morts ou à cavités existants > Eviter la création de nouvelles pistes forestières > Ne pas réaliser de travaux forestiers entre le 15 mars et le 15 août (travaux d'entretien autorisés à partir du 1^{er} juillet) > Mettre en conformité, le plan simple de gestion ou le document d'aménagement avec les engagements de la charte 	<ul style="list-style-type: none"> > Maintenir le couvert herbacé > Conserver les haies et bosquets sur ces parcelles > Ne pas réaliser de boisement

Bilan des actions "agriculture" menées en 2008

162 agriculteurs engagés en 2007/2008

Bilan très positif pour les mesures agroenvironnementales qui ont connu un grand succès et ont fait l'objet d'une animation réussie par l'ADASEA : en 2008, 120 agriculteurs supplémentaires se sont engagés dans un contrat agroenvironnemental, rejoignant ainsi les 41 signataires de 2007. L'objectif de ces mesures est de protéger la biodiversité et de préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire des Gorges. Sept mesures ont été identifiées et quatre types de milieux sont concernés : prairies de fauche, pelouses, landes et prairies tourbeuses. Ces pratiques agricoles respectueuses de l'environnement portent sur une superficie totale de 3 070 ha et sur une durée de 5 ans.

Formation botanique pour les agriculteurs

Les agriculteurs qui se sont engagés à maintenir la richesse floristique de leurs prairies naturelles ont bénéficié d'une formation autour du Guide d'identification des espèces floristiques indicatrices d'un bon état de conservation des prairies de fauche. Elaboré par le Conservatoire Botanique national du Massif central, ce guide leur a été distribué afin qu'ils maintiennent un minimum d'espèces parmi la liste définie par le Conservatoire.

© Conseil Général de la Haute-Loire



> Témoignage de Jean-Claude Massebeuf, GAEC du Pipet sur la commune de Goudet

"Je suis agriculteur avec mon frère, et bientôt nos deux conjointes vont nous rejoindre sur le GAEC. Notre exploitation agricole se situe dans la haute vallée de la Loire; apparemment la première ferme en bord de Loire depuis la source. Nos terrains exploités se caractérisent par leur petitesse mais aussi par le relief très accidenté entre rivière et rochers. Agriculteurs biologiques depuis bientôt dix ans, nous avons toujours essayé de conjuguer une certaine productivité de nos élevages bovin et ovin avec le respect de notre environnement. Avec la contractualisation d'un contrat agroenvironnemental, notre engagement dans notre métier est reconnu. Enfin la société a compris que nous devons préserver notre patrimoine naturel. Grâce aux mesures agroenvironnementales, le troupeau de moutons sera conservé".



© Conseil Général de la Haute-Loire

Bilan des actions communication, gestion et suivi scientifique

Premier contrat Natura 2000 avec Chadron

La commune de Chadron a signé le premier contrat Natura 2000 hors surface agricole. Elle s'est ainsi engagée à réaliser des travaux de réouverture de milieux sur une parcelle communale abandonnée par l'agriculture, autrefois lieu de pacage. Bien que limité à une faible surface (7 000 m²), cet engagement est une véritable première sur le site et sera sans aucun doute une expérience exemplaire à suivre. Les travaux (enlèvement de bâches plastiques, éclaircie voire suppression des Pins sylvestre, taille des haies et création de mares) bénéficieront à plusieurs espèces d'oiseaux et notamment à la Pie-grièche écorcheur. Ils seront réalisés au printemps 2009 et seront suivis d'une remise en pâturage de la parcelle.

Exposition itinérante sur la Haute vallée de la Loire

Une exposition itinérante sur la faune, la flore et les milieux des gorges de la Loire a été réalisée par SOS Loire Vivante. Ces 10 panneaux seront mis à disposition des mairies, écoles, offices du tourisme ou toute autre structure qui souhaiterait les exposer.

Journée d'information pour les professionnels du tourisme

Ils étaient seize, hébergeurs touristiques, agents d'office de tourisme, guides... à participer à cette journée de découverte du site, à venir s'informer sur Natura 2000. Ils pourront ainsi être les ambassadeurs des Gorges de la Loire et les faire connaître à leurs clientèles.



© Conseil Général de la Haute-Loire

Pose d'un panneau d'information sur le faucon pèlerin

Un panneau de sensibilisation a été installé sur le site du Rocher de Costaros, sur la commune de Chamalières-sur-Loire. Si ce site est en effet apprécié par le Faucon pèlerin qui vient régulièrement y nicher, il est également convoité par les pratiquants de varappe. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, la municipalité prend un arrêté pour interdire l'escalade sur une partie du site dès le début de la période de reproduction du faucon.

Réunion du comité de pilotage

En mai 2008, 59 membres avaient répondu présents à la réunion du comité de pilotage. Ils ont validé la mise à jour des documents d'objectifs et en particulier la charte Natura 2000, les mesures des contrats Natura 2000 et les mesures agroenvironnementales.



© Conseil Général de la Haute-Loire

Suivis scientifiques

Plusieurs suivis scientifiques ont été réalisés en 2008 : > Le suivi annuel des oiseaux s'est poursuivi cette année. Un suivi sur les rapaces diurnes a été instauré sur deux zones tests de 2 500 ha en amont et en aval du Puy-en-Velay. Ce suivi a débuté cette année sur la zone en aval du Puy-en-Velay (de Chaspinac à Saint-Vincent) et a concerné 6 espèces de rapaces diurnes ainsi que le Grand Duc d'Europe et l'Engoulevent d'Europe. La LPO Auvergne a pu ainsi relever une densité remarquable pour le Circaète Jean-le-Blanc, la Bondrée apivore, le Grand Duc d'Europe, l'Engoulevent d'Europe ainsi que pour le Milan royal pour lequel le suivi 2008 avait relevé des densités relativement faibles en aval de Retournac. A noter également la présence de deux couples d'Aigle botté, qui peuvent être rajoutés à la liste des espèces nicheuses des Gorges de la Loire. Quant au Milan noir et au Faucon pèlerin, leur présence sur la zone est plus relative.

> Un suivi des habitats naturels a été assuré par le Conservatoire Botanique national du Massif central, notamment pour mesurer l'efficacité de la contractualisation des mesures agroenvironnementales.

> La présence du Chabot et de l'Ecrevisse à pattes blanches a été recherchée par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques sur les affluents de la Loire en amont du Puy. Les résultats sont similaires à ceux de 2005 : les deux espèces sont présentes mais peuvent être qualifiées de "rares à peu abondantes". L'Ecrevisse à pattes blanches n'est présente que sur environ la moitié des sites prospectés susceptibles d'accueillir l'espèce.

Les Gorges de la Loire sont classées "Site Natura 2000" afin de protéger son patrimoine naturel et sa biodiversité. Le site est inscrit au titre de la Directive européenne sur la conservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales menacées de disparition.

Le Faucon pèlerin est inscrit au titre de la Directive européenne sur la conservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales menacées de disparition.

Le site est inscrit au titre de la Directive européenne sur la conservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales menacées de disparition.

Le site est inscrit au titre de la Directive européenne sur la conservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales menacées de disparition.